

Complément d'avis n° 2022/03 relatif à l'accréditation de l'École polytechnique universitaire de l'université Lyon-l à délivrer le titre d'ingénieur diplômé

Objet

Injonction relative à un plan d'actions afin de préciser la façon dont l'école répond aux exigences de la CTI concernant l'internationalisation de la formation pour les apprentis.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École polytechnique universitaire de l'université Lyon-I ;
- Vu la note de synthèse établie par Claire PEYRATOUT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 novembre 2023,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte <u>avec réserves</u> des éléments transmis par l'école.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 novembre 2023.

La présidente, Elisabeth CREPON